



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-138 /9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 10 décembre 2020, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : H. BARADEL, F. BEVILACQUA, J-L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, B. GATTAZ, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SARRAT, B. SEVEN.

Le secrétaire de séance désigné est Franck DUFFOUR.

OBJET : Ressources Humaines : Signature d'une convention tripartite de partenariat et de financement Coup de Pouce avec Le Fonds Jacqueline et Michel Conreur et le recrutement de personnel vacataire sur ce dispositif

Rapporteur : Nadine Fayolle

EXPOSE : L'association Coup de Pouce accompagne des élèves qui présentent des fragilités d'apprentissage. Elle associe les parents en leur donnant les moyens d'une prise de relais de ce qui est fait à l'école afin qu'ils soutiennent leur enfant au quotidien dans ses progrès et ses réussites.

La mission de l'association Coup de Pouce est d'agir en partenariat avec les villes et l'Éducation Nationale pour permettre à chaque enfant, quel que soit son environnement social ou familial, d'accéder à un parcours de réussite scolaire.

Les actions concrètes Coup de Pouce prennent la forme de clubs affiliés à des programmes spécifiques. La participation aux clubs est gratuite pour les enfants et leurs parents.

LES CLUBS PROPOSÉS :

Le Coup de Pouce CLA (club de Langage) : renforcer la maîtrise de la langue orale en GS de maternelle

Le Coup de Pouce CLÉ (club de lecture et d'écriture) : prévenir les difficultés de lecture et d'écriture au CP

Le Coup de Pouce CLÉM (club de lecture, écriture, mathématiques) : renforcer les compétences en mathématiques, lecture, écriture en CE1

Voiron, ville porte de Chartreuse

Le Fonds Jacqueline et Michel Conreur a pour objet « d'aider les jeunes qui seront les futurs acteurs du monde de demain » en rétablissant l'égalité des chances pour ceux qui entreprennent des études et en aidant des associations qui favorisent l'acquisition des connaissances fondamentales auprès des enfants.

Dans le cadre de la réalisation de cet objet, le Fonds a décidé de soutenir le déploiement de clubs Coup de Pouce au profit d'enfants scolarisés dans les écoles de la Ville.

Ainsi, les Parties associent leurs contributions afin de :

- développer une offre périscolaire de qualité adaptée aux besoins de chacun ;
- accompagner tous les enfants dans un parcours de réussite scolaire, citoyenne et sociale ;
- associer étroitement les parents à ces démarches en leur proposant des aides et des outils adaptés ;
- prêter une attention plus particulière aux enfants les plus fragiles ou en risque d'échec.

Le Fonds prend à sa charge le budget nécessaire à ces actions. Ce budget couvre les coûts engagés par l'Association notamment pour la formation des animateurs, l'aide au pilotage et l'ingénierie des programmes, et ceux engagés par la Ville notamment pour l'animation et le pilotage des clubs.

L'action sera conduite pendant trois ans. Le Fonds verse chaque année à l'Association sous la forme d'une subvention le montant correspondant à la totalité des coûts du déploiement. Il revient à la Ville de facturer ses propres coûts à l'Association.

En toute hypothèse, le montant annuel maximal de la subvention versée par le Fonds est de 50.000€ (cinquante mille euros), quel que soit le coût réel final du projet.

Le versement de 50 000 euros sera réalisé en décembre 2020, décembre 2021, décembre 2022 sur le compte de l'Association, sauf décision contraire

Le dispositif mis en place à Voiron comprend 3 clubs Coup de Pouce Clé (Clubs de lecture et d'écriture) ,3 clubs Coup de Pouce Clém (Club de lecture, d'écriture et de mathématiques) et 1 club Coup de Pouce CLA (Club Langage).

Le rapporteur indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Dans ce cadre, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé (spécificité)
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Les programmes du dispositif Coup de Pouce sont complémentaires de l'action de l'école et participent de cette politique en visant l'acquisition d'une culture scolaire commune à tous les enfants, et particulièrement la maîtrise de la langue française, outil décisif de lutte contre les inégalités.

La Ville dans le cadre de la convention tripartite de partenariat et de financement Coup de Pouce avec Le Fonds Jacqueline et Michel Conreur souhaite pouvoir recruter des personnels vacataires pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 juin 2023.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 18 €.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration générale, Commerce et Sécurité du 07 décembre 2020.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à signer la convention tripartite de partenariat et de financement entre l'association Coup de Pouce, le Fonds de dotation Jacqueline et Michel Conreur et la ville de Voiron.
- D'autoriser le Maire à recourir au recrutement de personnel vacataire sur ce dispositif pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 juin 2023.
- De fixer le montant de chaque vacation à 18 € brut de l'heure
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par 31 voix **POUR** - 4 **CONTRE** (A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

